ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel administratif et technique

Question écrite n° 48207

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les revendications des personnels administratifs, techniques et scientifiques des services de police du ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de Metz. Lors des assises nationales de la police de proximité, un projet visant à la mise en place d'une structure de police urbaine de sécurité a été présenté. Les débats ont démontré que ce projet ne pouvait rencontrer un véritable succès qu'à la condition d'être accompagné d'un recrutement conséquent de policiers, mais également de personnels administratifs, techniques et scientifiques. Aussi, il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner aux revendications de ces personnels administratifs, techniques et scientifiques du ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de Metz qui concourent au bon fonctionnement de la police nationale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité obtenir des informations sur le nombre de policiers actifs affectés à des tâches administratives dans le ressort du SGAP de Metz. Ce nombre s'élève à 87 fonctionnaires, ainsi répartis : (Voir tableau dans J.O. correspondant) Toutefois, il est à noter qu'une large proportion de ces fonctionnaires occupe des postes aménagés, pour répondre à certaines situations individuelles interdisant temporairement ou définitivement un retour sur la voie publique des intéressés. En outre, il convient de préciser que la réorganisation des services de police a été étudiée, conformément aux orientations fixées lors du colloque de Villepinte, par le Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999, qui a préconisé de renforcer la présence effective des fonctionnaires actifs de la Police nationale, afin de garantir les conditions d'une sécurité optimale pour l'ensemble des citoyens. Cette priorité a été réaffirmée et précisée par le Conseil de sécurité intérieure du 9 décembre 1999, qui, relevant que 1 200 fonctionnaires actifs de la Police nationale ont déjà été affectés dans les circonscriptions les plus difficiles des 26 départements où la délinquance est la plus forte, a décidé d'amplifier et d'intensifier l'engagement du Gouvernement en ce sens. Cet objectif peut être atteint selon plusieurs modalités. Un premier type d'action consiste, comme le rappelle l'honorable parlementaire, à opérer une nouvelle répartition des tâches de manière à réaffecter sur des fonctions opérationnelles des fonctionnaires actifs de la Police nationale exerçant des missions de nature administrative ou technique. C'est ainsi qu'en application de la loi d'orientation et de la programmation relative à la sécurité, les lois de finances successives ont permis de créer 1 336 postes budgétaires dont 1 274 de caractère administratif et scientifique. Ce renforcement des effectifs a permis le redéploiement des fonctionnaires des corps actifs de police employés à des tâches administratives, sur des missions opérationnelles. Il convient également de rappeler qu'après le recrutement exceptionnel de 1 000 gardiens de la paix en surnombre cette année et la création de 100 postes de personnels techniques et scientifiques, ce sont encore 800 emplois administratifs, techniques et scientifiques qui seront créés en 2001, parmi lesquels des ingénieurs et informaticiens. Ces emplois sont créés sous la condition que des personnels actifs de police occupant des emplois administratifs soient réaffectés dans des emplois de voie publique. Cette réorientation sera effectuée en tenant compte des situations individuelles. En vue de renforcer la disponibilité de la Police nationale en moyens opérationnels, et, notamment, la présence policière sur le terrain,

le ministère de l'intérieur s'est engagé de manière résolue dans une démarche visant à poursuivre l'externalisation de certaines tâches, telles que la réparation automobile et la maintenance informatique. Des crédits de fonctionnement sont d'ailleurs prévus à cet effet pour 2001. La mise en oeuvre de ce processus, qui concernera plusieurs centaines d'emplois de personnels actifs, contribuera à poursuivre le mouvement de réaffectation des fonctionnaires de la Police nationale, et, en particulier, ceux appartenant au corps de maîtrise et d'application, vers les départements très sensibles. La fidélisation des forces mobiles ira dans le même sens. D'une manière générale, le ministre de l'intérieur donne la priorité, toutes les fois que cela est possible, au retour à des missions opérationnelles des fonctionnaires actifs, ceux-ci ayant vocation à être remplacés dans des tâches de soutien logistique qu'ils assurent actuellement, par les fonctionnaires administratifs ou techniques.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48207
Rubrique : Police
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3776
Réponse publiée le : 5 février 2001, page 833